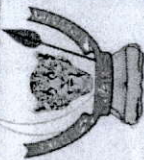


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 003/2025

A LA SOCIETE AKULA SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la conception, impression et livraison des titres scolaires destinés aux élèves en RDC ; conception, impression et livraison des titres scolaires par la société AKULA au profit du Ministère de l'EPST ; conception, impression et livraison des titres scolaires destinés aux élèves en RDC ; conception, impression et livraison des pièces et titres scolaires destinés aux élèves en RDC, conclu avec le Ministère de l'EPST, pour un montant total hors taxe de francs congolais dix-neuf milliards six cent quarante-huit millions quatre cent trente-trois mille six cent cinq, septante-un centimes (CDF 19 648 433 605,71) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais six cent vingt millions neuf cent septante-huit mille quarante-six, soixante centimes (CDF 620 978 046,60), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 13/01/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAVEMBE MBAYI

Directeur Général